

3427. Éradiquer la violence sexuelle et la violence sexiste

Toute la création est sacrée au regard de Dieu. Dans la mesure où il arrive souvent que les femmes et les enfants, entre autres personnes, soient ignorés, abusés, et violés nous exhortons les paroisses à renouveler leur engagement à interdire la violence contre les femmes et les enfants sous toutes ses formes.

La violence peut prendre des formes multiples ; dans de nombreux cas elle relève du désir d'exercer un pouvoir et de contrôler. La violence est un outil utilisé par les forts pour dominer les faibles, et par les puissants pour dominer les personnes vulnérables. Souvent, la simple menace d'un acte de violence peut suffire à atteindre l'objectif de domination et d'emprise. Les êtres humains sont particulièrement vulnérables dans les domaines liés au genre et à la sexualité, c'est pourquoi la violence sexiste est particulièrement ravageuse.

L'exploitation, les abus et la violence peuvent prendre des formes multiples : mariages d'enfants, mutilations génitales féminines, enfants soldats, déplacements de personnes, violence familiale, polygamie, traite de personnes, et viols comme arme de guerre.

Mariage d'enfants

En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme que le mariage doit être une union consentie. Pourtant, dans la pratique, un tiers des filles dans le monde en développement sont mariées avant l'âge de 18 ans, et une fille sur 9 est mariée avant l'âge de 15 ans, le plus souvent dans une union forcée, à un homme qu'elles ne connaissent pas (Child Marriage Facts and Figures [Faits et chiffres sur le mariage d'enfants] International Center for Research on Women, <<http://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures>>). En 2010, 67 millions de femmes entre 20 et 24 ans ont été mariées avant leur 18e anniversaire (Child Marriage Facts and Figures [Faits et chiffres sur le mariage d'enfants] International Center for Research on Women, <http://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures>). Le mariage d'enfants est une expression de pouvoir et de contrôle pouvant conduire à plus de violence.

Mutilations génitales féminines

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les mutilations génitales féminines (MGF) désignent toutes les interventions qui aboutissent à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pratiquées à des fins non thérapeutiques. Les MGF sont mondialement reconnues comme une violation des droits fondamentaux des filles et des femmes (Fiche d'information de l'OMS sur les mutilations génitales féminines <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en/>). Les MGF sont presque toujours pratiquées sur des mineures pour empêcher les filles et les femmes de ressentir du plaisir sexuel ; ces pratiques sont présentées comme normes sociales pour empêcher les filles d'avoir des rapports hors mariage. Les MGF « ne présentent aucun avantage pour la santé » ; ces mutilations peuvent entraîner des complications médicales telles que « douleurs intenses, choc, hémorragie, infections urinaires chroniques, stérilité, augmentation du risque de complications au cours de l'accouchement et décès néonatal précoce » (Fiche d'information de l'OMS sur les mutilations génitales féminines, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en/>).

Enfants soldats

L'UNICEF estime que « 300 000 enfants — garçons et filles de moins de 18 ans — sont impliqués dans plus de 30 conflits dans le monde. Les enfants soldats sont utilisés comme combattants, plantons, porteurs et cuisiniers, ou forcés de fournir des services sexuels. Certains sont enlevés ou enrôlés de force, d'autres sont amenés à s'enrôler par la pauvreté, la maltraitance et la discrimination, ou parce qu'ils cherchent à se venger d'actes de violence commis contre eux ou leur famille. » (Fiche d'information Enfants soldats de UNICEF, <http://www.unicef.org/emerg/files/childsoldiers.pdf>). La violence sexuelle est de plus en plus répandue dans les situations de conflit et elle est perpétrée contre les filles et les garçons.

Personnes déplacées

Les enfants, les femmes, les lesbiennes, gays, bisexuels et personnes transgenres (LGBT), ainsi que les personnes handicapées risquent tout particulièrement de subir des violences sexuelles et de genre (Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés). Pendant un conflit ou une catastrophe, les enfants sont facilement séparés de leur famille. Ne pouvant pas vraiment se protéger, ils sont exposés à l'exploitation sexuelle, aux abus, à la traite des personnes, au mariage forcé ou précoce, aux mutilations génitales féminines, ou autres pratiques coutumières néfastes. Ayant moins accès à l'emploi que les hommes, les femmes et les filles sont souvent obligées de se livrer à la prostitution pour survivre. Dans les pays en développement, elles courent le danger d'être violées, agressées, voire tuées lorsqu'elles partent à la recherche d'eau, de bois de chauffage et de nourriture pour leur famille. À ces atrocités s'ajoutent les risques de grossesse non désirée, d'infection au VIH et de transmission du virus de la mère à l'enfant.

Violence au sein de la famille

La violence et les abus existent partout dans le monde ; ce fléau touche les familles de pratiquement toutes les congrégations. Malheureusement, aucune paroisse et aucune communauté n'en sont épargnées. Les abus au sein de la famille — maltraitance des enfants, violence conjugale, maltraitance des personnes âgées — prennent des formes multiples : abus émotionnels, physiques, verbaux, sexuels, et économiques. Ces abus se manifestent par des actes de violence, des propos abusifs, un comportement visant à exercer une emprise sur l'autre, l'intimidation et l'exploitation.

Polygamie

Certaines sociétés pratiquent la polygamie, c'est-à-dire qu'un homme a plusieurs épouses. La polygamie place en général la femme dans un rôle de sujet subordonné au pouvoir et à l'emprise du mari, et son statut juridique ne lui donne aucun droit sur les biens familiaux.

Travail forcé et commerce sexuel

L'esclavage des temps modernes est devenu l'entreprise criminelle transnationale enregistrant la plus forte croissance ; les profits illicites issus de l'asservissement de 21 millions de personnes à travers le monde sont estimés à 150 milliards de

dollars (Traite des personnes, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/what-is-human-trafficking.html>). Les Nations unies soulignent la place de la violence dans la traite des personnes, définie par l'ONU comme désignant « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

« L'exploitation comprend (. . .) l'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude, ... » (Traite des personnes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/what-is-human-trafficking.html>).

Le viol comme arme de guerre

Au fil des siècles, des femmes ont été violées et le viol a été utilisé comme acte de violence et de pouvoir — surtout dans les contextes de conflit ou de guerre. Certaines autorités militaires sanctionnent le viol pour la gratification de leurs soldats en période de guerre. Par exemple, au cours de la Seconde Guerre mondiale, les « femmes de réconfort » étaient forcées d'avoir des rapports sexuels avec des soldats. Ces violences infligées aux femmes s'inscrivent dans une stratégie visant à terroriser la partie adverse et la population civile du territoire de celle-ci. En République démocratique du Congo, par exemple, le viol des femmes par les belligérants est considéré comme « une guerre dans la guerre ». De nombreuses femmes sont violées par des groupes armés, notamment par les forces armées régulières du pays. Lorsque les femmes violées subissent des grossesses forcées, elles donnent alors naissance à des enfants qui leur rappelleront les violences infligées : c'est une façon de déstabiliser le groupe ethnique adverse. La réponse des gouvernements tend malheureusement à se concentrer sur la violence subie par les femmes à titre individuel, plutôt que sur le viol utilisé comme arme stratégique. Les filles et les femmes violées renoncent à dénoncer leurs bourreaux en raison de la stigmatisation associée au fait d'être

victime de viol.

Selon ONU Femmes, une femme sur trois subit des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. Ces violences ont des conséquences immédiates et résiduelles :

Traumatisme psychologique

La violence sexuelle et basée sur le genre laisse des blessures émotionnelles et physiques pouvant entraîner des cicatrices à vie. Les filles auxquelles on impose un mariage précoce montrent souvent des symptômes d'abus sexuels et de troubles de stress post-traumatique ; elles sont très exposées à la violence conjugale, aux abus et à l'abandon (Facts and Figures [Faits et chiffres], International Center for Research on Women, <http://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures>). Une femme victime de viol comme acte de guerre a déclaré : « [A]près le viol, j'avais des douleurs constantes, j'ai perdu tout désir sexuel. En raison de ma fatigue chronique, je ne pouvais plus travailler. Mon mari nous a finalement abandonnés, moi et mes enfants. » (Mariage d'enfants, violences sexuelles et sexistes en République démocratique du Congo, Organisation mondiale de la santé, http://www.who.int/hac/crises/cod/sgbv/sgbv_brochure.pdf). Un rapport de l'Organisation mondiale de la santé indique que : « De nombreuses femmes rescapées de violences sexistes souffrent de traumatismes psychologiques ; elles manifestent des symptômes tels que fatigue chronique, anxiété, dépression, etc. Certaines femmes ont même recours au suicide. Et le traumatisme vécu par les garçons et les hommes lorsqu'ils sont témoins ou auteurs de violences sexuelles est sous-estimé. » (Violences sexuelles et sexistes en République démocratique du Congo, Organisation mondiale de la santé, http://www.who.int/hac/crises/cod/sgbv/sgbv_brochure.pdf).

Lésions physiques

Les filles mineures sont exposées à un risque accru de mortalité maternelle pendant la grossesse et l'accouchement. Chez les filles de moins de 15 ans, le risque de décès pendant l'accouchement est cinq fois supérieur que chez les femmes de plus de 20 ans ; la grossesse est l'une des principales causes de décès chez les jeunes filles de 15 à 19 ans à travers le monde (Facts and Figures [Faits et chiffres], International Center for Research on Women,

<http://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures>). Un million de filles à travers le monde souffrent de fistule obstétricale (FO) ; il s'agit d'un passage anormal entre le vagin et le rectum, ou entre le vagin et la vessie survenant lors d'un accouchement prolongé, rendant la femme incapable de retenir son urine ou ses matières fécales. La fistule obstétricale survient souvent chez les filles n'ayant pas atteint leur maturité anatomique. En raison de leur incontinence et de la mauvaise odeur qu'elles dégagent, les jeunes filles et les femmes atteintes de FO sont souvent rejetées par leur mari et par la communauté (What is Fistula? [Qu'est-ce que la fistule obstétricale?] Fistula Foundation, <https://www.fistulafoundation.org/what-is-fistula/fast-facts-faq/>). Dans la mesure où les épouses-enfants n'ont pas la capacité de négocier avec leur mari pour avoir des rapports protégés, elles sont exposées aux infections sexuellement transmissibles, notamment au VIH, et aux grossesses précoces. Tous les jours, près de 2 500 adolescent(e)s sont infecté(e)s par le VIH (Tirer parti de la crise, UNICEF, http://www.unicef.org/lac/Opportunity_in_Crisis-Report_EN_052711.pdf). D'autres pratiques, telles que les MGF, peuvent entraîner des douleurs et des infections (Fiche d'information de l'OMS sur les mutilations génitales féminines <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/e>).

Détresse économique

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) signale que dans de nombreux endroits du monde les femmes n'ont pas accès à un travail rémunéré ni accès au crédit. Les femmes, qui représentent 50 % de la population mondiale, ne possèdent que 1 % des richesses mondiales (Pauvreté et disparités en genre, PNUD, http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/povertyreduction/focus_areas/focus_gender_and_poverty.html). Les personnes vivant dans la pauvreté, particulièrement les femmes et les enfants, sont touchées de façon disproportionnée par la violence. Des relations interpersonnelles abusives ainsi que des traitements, des normes et pratiques culturelles, des règles institutionnelles consacrées et des pratiques commerciales injustes à tous les niveaux de la société - y compris entre certains pays -

continuent de pénaliser les femmes et les filles en dénigrant leur valeur sacrée et en perpétuant l'inégalité entre les sexes. La violence sexuelle et basée sur le genre est non seulement une violation flagrante des droits de l'homme, mais elle conduit aussi à briser la famille et la communauté, à freiner le développement, et elle représente un coût se chiffrant à plusieurs milliards de dollars par an en soins de santé et en perte de productivité (Estimating the Costs of Violence Against Women in Viet Nam, [Estimation du coût de la violence envers les femmes au Viet Nam] ONU Femmes, <http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2013/2/costing-study-viet-nam%20pdf.pdf>). Le mariage précoce des filles limite la possibilité d'acquérir des compétences, d'accéder aux ressources, aux connaissances et au soutien social dont elles ont besoin, et limite leur mobilité ainsi que leur autonomie. Les filles mariées précocement n'ont souvent pas leur mot à dire dans leur relation avec leur mari et leur belle-famille. Le mariage précoce est perçu comme étant un moyen d'assurer l'avenir d'une fille, mais les filles mariées subiront des violences physiques et sexuelles, et elles n'auront pas l'éducation ni les compétences nécessaires pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs enfants (Child Marriage Facts and Figures [Faits et chiffres sur les mariages d'enfants], International Center for Research on Women, <http://www.icrw.org/child-marriage-facts-and-figures>).

Stigmatisation de la victime

De nombreuses victimes de violences sexuelles sont stigmatisées par la société ou rejetées par leur famille. Des critères de morale religieuse erronée augmentent la stigmatisation et la culpabilisation par rapport au viol, à la violence conjugale, à l'identité de genre, au handicap, et aux infections sexuellement transmissibles telles que le VIH. L'une des conséquences importantes de la violence sexuelle et basée sur le genre est la rupture de la confiance sacrée au sein de la société, ainsi que dans la communauté chrétienne, chaque fois que des personnes vulnérables subissent des maltraitances. L'intensification de cette fêlure peut conduire à de nouvelles violences. Par exemple, l'impossibilité pour une femme d'avoir des enfants, l'odeur dégagée par une adolescente vivant avec une fistule obstétricale survenue lors d'un accouchement prolongé, ou la séropositivité au VIH peuvent être des motifs de divorce. Dans le mêmes temps,

les croyances traditionnelles conduisant à la pratique du mariage des enfants et des MGF sont consacrées par les chefs coutumiers et les normes culturelles.

Désautonomisation

L'effet combiné des nombreuses conséquences de la violence sexuelle et basée sur le genre est une diminution de la capacité à créer des solutions et à répondre aux besoins locaux. Toutes les manifestations de la violence identifiées ci-dessus limitent les possibilités d'éducation et d'emploi pour les femmes. Les filles mariées précocement sont moins susceptibles d'aborder la question du planning familial — planification et espacement idéal des grossesses — avec leur mari, ce qui augmente le risque de mortalité maternelle et infantile. Au lieu de consacrer du temps à trouver des idées pour produire un revenu, améliorer la santé émotionnelle et physique de leur famille et de leur communauté, les femmes et les filles sont accablées par la violence sexuelle et basée sur le genre, les obligeant à consacrer leurs précieuses ressources à la simple survie.

La violence sexuelle et basée sur le genre n'est pas un phénomène nouveau

Mille ans avant Jésus-Christ, Tamar fut violée par son frère Amnon (2 Samuel 13). Un récit antérieur relate le viol collectif d'une concubine (Juges 19), et en remontant plus loin encore on trouve le récit du viol de Dina (Genèse 34). Ces récits racontent non seulement la violence faite aux femmes, mais aussi l'incapacité des autorités à aider les victimes. Dans le cas de Tamar, son père, le roi David, reste silencieux ; il ne fait rien pour Tamar, la victime, mais il protège Amnon, l'agresseur, protégeant ainsi sa propre dynastie.

L'histoire de notre foi, c'est l'histoire de nos efforts pour retrouver les enseignements de la Genèse, chap. 1, où il est dit que toute la création est sacrée aux yeux de Dieu, et que tout être humain est une créature dont la valeur est sacrée. Jésus était un défenseur de la valeur sacrée de tous. Dans le récit de la femme prise en flagrant délit d'adultère (Jean 7:53 - 8:11), nous voyons

Jésus s'opposer activement à la violence à l'encontre des femmes. Jésus voit au-delà de la stigmatisation et de la culpabilisation infligées par les accusateurs. Contrairement au roi David, Jésus n'emploie pas son pouvoir pour couvrir l'injustice mais pour reconnaître la dignité de cette femme ; il interrompt l'acte de violence qui allait être commis et il cherche à réintégrer la femme dans sa communauté. La réponse de Jésus exprime son engagement envers la vie en abondance (Jean 10:10), et son appel à créer les circonstances dans lesquelles une vie en abondance peut prospérer. La réponse pleine de grâce de Jésus tend à la rédemption de la victime et de l'agresseur, ainsi qu'à arrêter les cycles de violence.

Notre appel

Les Méthodistes Unis œuvrent pour l'éradication des multiples formes de violence qui détruisent l'intégrité des individus, des familles, des communautés et des nations. Les croyants doivent œuvrer pour changer les attitudes, les croyances, les politiques et les pratiques à tous les niveaux de la société lorsque celles-ci déshumanisent et encouragent l'exploitation et la maltraitance des femmes et des filles. Lorsque les femmes bénéficient de droits égaux à ceux des hommes, elles sont mieux instruites, en meilleure santé, ont un meilleur accès à la terre, à l'emploi et aux ressources financières. Dans la mesure où les femmes et les enfants, entre autres personnes, sont ignorés, abusés et violés, nous demandons un engagement renouvelé pour éradiquer la violence contre les femmes et les enfants sous toutes ses formes.

Nous appelons tous le Méthodistes unis, les paroisses locales, les ministères de campus, les établissements d'enseignement supérieur, les universités, séminaires, conférences annuelles, agences générales et commissions, ainsi que le Conseil des Évêques à :

1. Enseigner, prêcher et donner l'exemple d'une masculinité saine et de relations interpersonnelles respectueuses qui reflètent la valeur sacrée des femmes et des filles (Principles of Healthy Masculinity [Principes d'une masculinité saine], <http://www.maleallies.org/principles-of-healthy-masculinity>) ;
2. Impliquer les hommes et les garçons en tant qu'alliés pour promouvoir l'égalité entre les sexes ;
3. Évaluer les ressources utilisées dans les ministères locaux

visant à promouvoir la valeur sacrée des femmes et des filles, ainsi qu'une masculinité saine ;

4. Élaborer des outils théologiques, pédagogiques et de plaidoyer pour augmenter la sensibilisation du public à la violence sexuelle et basée sur le genre, et promouvoir une culture de non violence ;

5. Élaborer des formations adaptées, pertinentes et de qualité pour répondre aux réalités culturelles locales concernant la violence à l'encontre des femmes.

6. Faire du plaidoyer et mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage des enfants, la polygamie, et les mutilations génitales féminines ;

7. Plaider en faveur de formations contextualisées au bénéfice des personnes qui sont en première ligne lors de catastrophes ou de conflits, afin de leur permettre de reconnaître l'exposition accrue des femmes et des filles au viol, à l'exploitation sexuelle et à d'autres formes de violence sexuelle et basée sur le genre ;

8. Plaider en faveur de l'accès total et légal à des services de santé reproductive sûrs. La violence à l'encontre des femmes a pour effet de compromettre leur santé reproductive, contribuant à des grossesses non désirées, des avortements dans des conditions dangereuses, à la survenue de fistules obstétricales, à des infections sexuellement transmissibles et au VIH, ainsi qu'à leur récurrence ;

9. Veiller à ce que les services de santé sexuelle et reproductive destinés aux adolescentes traitent de la violence basée sur le genre, y compris l'accès rapide à des soins de qualité en cas de viol, à une contraception d'urgence et à une prophylaxie postexposition au VIH pour prévenir l'infection, et autres recommandations (par ex. : conseils juridiques ou spécialisés, groupes de soutien) ;

10. Fournir une éducation sexuelle exhaustive afin que les filles et les femmes qui sont dans une relation abusive puissent mieux comprendre leur corps, et connaître les outils disponibles pour se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles et/ou d'une grossesse non désirée ;

11. Plaider en faveur de la possibilité pour les filles de poursuivre leur scolarité afin de réduire les taux de mariages d'enfants et la pauvreté ;

12. Veiller à ce que les enfants soient enregistrés à l'état civil et qu'ils aient des documents, notamment un certificat de naissance, afin d'améliorer leur accès aux services de base ; et

13. Plaider pour la diminution des guerres et des conflits dans le monde afin de réduire les conditions qui augmentent les risques d'agression à l'encontre des femmes et des filles.

L'Église doit réexaminer les messages théologiques qu'elle communique à la lumière des expériences vécues par les victimes de violence sexuelle et basée sur le genre. Nous devons aborder avec une extrême attention les concepts de souffrance, de pardon, ainsi que la nature du mariage et de la famille ; ils sont importants, mais souvent utilisés à mauvais escient. Notre appel aux individus et à l'Église consiste en partie à rechercher les causes profondes de la violence, à œuvrer pour l'éradication des formes multiples qu'elle revêt, et à être les instruments de Dieu pour réaliser la plénitude des femmes et des enfants affectés. En tant que croyants, nous devons prendre conscience de la façon dont la violence touche nos communautés, de ce que nous pouvons faire pour ne plus y participer et comprendre quelles sont les interventions qui mettront fin à ces cycles continus.

ADOPTÉ EN 2016